Villeneuve-la-Garenne (92) : 18 mois fermes pour Yacine, “l’Amiénois”, voleur de cartes bleues

19/08/2015 à 8h56

Yacine utilisait une technique rudimentaire mais très efficace pour voler les cartes bancaires aux abords des distributeurs automatiques de billets.

Jugé ce mardi 18 août par le tribunal correctionnel de Nanterre, cet Asniérois de 37 ans a été condamné **-en son absence** et sans avocat- >à 18 mois de prison pour avoir réussi à faire en sorte que la carte bancaire de quatre utilisateurs reste bloquée dans l’automate, pour s’en emparer plus tard.

Les policiers de Villeneuve-la-Garenne ont été alertés par le comportement de cet homme qui traînait à côté d’un distributeur, le 22 juin dernier. Leurs soupçons se confirment quand un homme vient les voir car sa carte est restée bloquée dans l’appareil. En revenant sur place, ils se retrouvent face à Yacine, en train de récupérer la carte, et découvrent son stratagème. Il insérait de petits morceaux de plastique dans le lecteur pour que la carte reste bloquée, et revenait plus tard la récupérer en utilisant un ticket de métro tartiné de colle. Il repérait aussi le code confidentiel au moment où le client le composait, en regardant par-dessus son épaule.

Les policiers ont accumulé un grand nombre de preuves. Ils ont trouvé sur lui et dans sa voiture tous les accessoires nécessaires à son opération. Ils ont fait le rapprochement avec trois autres vols identiques commis au même endroit les 14, 16 et 19 juin, suivis le même jour de retraits de liquide dont le montant total avoisine les 3 500€. Images de

vidéosurveillance, localisation de portable et témoignage des victimes, tout converge vers Yacine.

Mamadou, la quarantaine élégante, est venu raconter comment il avait été volé. Sa banque l'a remboursé, mais il a néanmoins dû payer une franchise de 150 €. « *Il n'a pas pu payer son loyer ni poursuivre le plan d'apurement de sa dette. Cela a relancé la procédure d'expulsion à son encontre* », a écrit son assistante sociale. Le voleur devra lui rembourser 150 € et un mois de loyer à 800 €. **Une fois qu'il aura été arrêté.**



.

Source

Merci à **Yabonlaseku**